

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2940

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : 75, rue de Gerland - Aménagement des voiries publiques - Ouverture et modalités de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Lévêque

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2940**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **75, rue de Gerland - Aménagement des voiries publiques - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La société Gécina est propriétaire d'un tènement foncier de 2,7 hectares situé 75, rue de Gerland dans le 7° arrondissement de Lyon. Ce terrain est bordé des rues de Gerland à l'ouest, Croix-Barret au sud et Massimi à l'est. La vocation actuelle du site est d'abriter des activités tertiaires et de loger des petites et moyennes entreprises (PME).

Sur ce site, la société Gécina souhaite réaliser un projet urbain mixte d'activités et de logements d'environ 55 000 mètres carrés de surface plancher.

Ce terrain est grevé de plusieurs emplacements réservés (ER) inscrits au plan local d'urbanisme (PLU) pour la réalisation de 2 nouvelles voiries destinées à compléter le maillage du quartier. Des reprises sont nécessaires sur les voies et carrefours existants pour assurer l'intégration du projet dans son environnement immédiat.

Le projet porté par la société Gécina prend en considération les objectifs poursuivis pour le développement urbain du quartier de Gerland, la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon ont donc accepté de programmer des travaux d'infrastructures (voirie, liaison mode doux, réseaux, éclairage public et espaces verts) qui répondent en grande partie aux besoins du projet.

Les objectifs recherchés dans le cadre de cette opération sont les suivants :

- favoriser la reconversion d'une ancienne friche industrielle en conservant quelques éléments bâtis préservés par le PLU,
- accompagner la réalisation d'un projet privé qui permettra de développer une offre de logements, de bureaux et d'immobilier dédié à l'accueil de petites et moyennes entreprises (PME)/petites et moyennes industries (PMI),
- assurer une bonne desserte de ce nouveau quartier et poursuivre le maillage viaire de cette frange est de la rue de Gerland à travers la création de deux voiries nouvelles,
- poursuivre la constitution d'un axe est-ouest structurant à travers l'élargissement de la rue de la Croix-Barret,
- requalifier partiellement les voiries existantes situées au pourtour de l'opération pour favoriser l'insertion du projet dans son environnement immédiat.

Pour financer ces équipements publics de voirie, la Communauté urbaine de Lyon a décidé, en partenariat avec la Ville de Lyon, d'engager des pourparlers avec la société Gécina pour la mise en œuvre d'un projet urbain partenarial (PUP).

La réalisation des voiries publiques impliquent l'organisation d'une concertation préalable, conformément à l'article L 300-2c du code de l'urbanisme, d'une étude d'impact soumise à l'avis de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et d'une enquête publique.

Sur la base des objectifs principaux, il est demandé au Conseil de communauté de délibérer sur les modalités de la concertation préalable dès la phase de programmation de ces voiries et avant les études de conception proprement dite.

Le périmètre de concertation est délimité par (cf. annexe 1) :

- la rue de Gerland,
- la rue Croix-Barret,
- la rue Paul Massimi,
- la limite nord de la parcelle BM 1et BM 71.

Un dossier sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture :

- en mairie du 7^e arrondissement, 16, place Jean Macé à Lyon,
- à l'Hôtel de la Communauté urbaine située 20, rue du Lac à Lyon 3^e,
- à la mission Gerland située 181-203, avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e.

Le dossier comprendra :

- un plan du périmètre étudié,
- une notice explicative fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Ce document pourra être complété en tant que de besoin, au fur et à mesure de l'élaboration du projet.

Une réunion publique pourrait avoir lieu au cours de la procédure de concertation si le besoin s'en fait sentir.

Un avis administratif annonçant le début et la fin de la concertation sera affiché aux emplacements réservés aux publications officielles :

- à l'Hôtel de la Communauté urbaine de Lyon,
- en mairie du 7^e arrondissement de Lyon.

Un avis sera par ailleurs publié dans un journal local afin d'informer la population de ce projet et de la tenue de cette concertation en précisant les dates de début et de clôture de ce processus. A l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil de communauté ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE**Approuve :**

- a) - le périmètre de la concertation tel qu'il est défini au plan ci-après annexé,
- b) - les objectifs poursuivis pour l'aménagement des voiries publiques dans le 7° arrondissement de Lyon,
- c) - les modalités de la concertation préalable.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.